LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hotel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	« 6 50	« 13 —
Un an	« 12 —	« 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, «	20 «	
Etranger, «	25 «	

Un numéro du journal : 5 centimes

DIMANCHE 21 MARS 1897
80 — *Saint Benoit*, abbé — 285
Numéro 66
VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 20 mars.

L'*Officiel* publie la notification officielle du blocus de la Crète à partir de demain.

Londres, 20 mars.

A la Chambre des Lords, lord Salisbury répond au discours prononcé dans l'assemblée plénière du parti libéral à Norwich par lord Kimberley.

Il déclare qu'il n'est pas vrai qu'il ait renvoyé lord Kimberley aux discours des ministres français pour avoir un exposé de la politique du gouvernement concernant la Crète. A la demande de lord Kimberley au sujet des décisions des puissances, lord Salisbury a répondu que les puissances ont donné l'ordre de bloquer la Crète. Il ajouta que lord Kimberley trouverait un admirable exposé de la politique des puissances dans les discours des ministres français.

Les allégations de lord Kimberley sont une insulte personnelle. Le point essentiel est d'ailleurs que lord Kimberley refuse de reconnaître le principe de l'intégrité de l'empire ottoman. Cette déclaration est grave, de la part d'un ancien ministre ; elle est une atteinte à la politique de l'Angleterre.

Lord Salisbury dit qu'il est possible que le principe de l'intégrité de la Turquie soit modifié dans l'avenir, mais pas actuellement. Les puissances sont guidées par l'idée d'observer les lois de l'Europe. La Grèce doit son existence au concert européen ; son défi à l'Europe a été lancé dans les circonstances les plus aggravantes. La Grèce n'a aucun droit sur la Crète ; le devoir de l'Angleterre est de soutenir l'action collective des puissances. Cette action serait mieux qualifiée d'action fédérée que de concert ; c'est le seul espoir de maintenir la paix en Europe. Les engagements pris par cette fédération doivent être respectés par tous.

Londres, 20 mars.

On télégraphie de la Canée au *Standard* qu'un officier italien a notifié officiellement au colonel Vassos que le blocus commencerait dimanche, à 8 heures du matin.

On télégraphie de Constantinople au *Times* que, sur la demande de plusieurs ambassadeurs, le vali d'Adana a été rappelé.

Athènes, 20 mars.

M. Skouzès et le chargé d'affaires d'Autriche Hongrie sont convenus d'attendre le résultat de l'enquête qui a été ordonnée sur l'incident du croiseur *Sebenico* qui a coulé une goélette grecque, pour juger si une réclamation de la Grèce serait fondée.

Athènes, 19 mars, 9 h. soir.

Avant le départ de son régiment, le prince héritier a passé les troupes en revue. Des milliers de personnes occupaient les rues que le régiment a traversées au milieu d'ovations enthousiastes. Le régiment s'est embarqué au Pirée sur trois navires qui le transporteront à Volo, d'où il gagnera la frontière. L'effectif du régiment est de 4,700 hommes.

La Canée, 20 mars.

Les hostilités continuent aux environs de Retimo et de Candie ; les musulmans pillent les magasins chrétiens.

Londres, 20 mars.

On télégraphe de la Canée au *Times* que 3 steamers grecs ont réussi à débarquer des vivres et des munitions à Sphakia.

L'amiral Canevaro a expliqué à quatre des chefs insurgés le sens de la proclamation de l'autonomie et leur a demandé de déposer les armes. Ils ont répondu qu'ils accepteraient seulement l'annexion à la Grèce ; il est à craindre que tous les autre chefs ne fassent la même réponse.

Constantinople, 20 mars.

Les Turcs, craignant un débarquement des Grecs, posent des torpilles le long des côtes de Macédoine.

Montevidéo, 20 mars.

Dans la bataille signalée hier entre troupes et insurgés à Paysandu, les insurgés ont remporté la victoire.

Berlin, 20 mars.

On mande de Hambourg au *Lokal Anzeiger* que tous les fonctionnaires et surnuméraires qui, malgré l'interdiction de la direction, avaient pris part aux assemblées des employés de chemins de fer à Rothenbourg ont été révoqués pour le 1er avril.

Trieste, 20 mars.

Des désordres se sont produits, hier, à Santa-Croce ; le piquet de troupes a été renforcé. Dans le district de Parenza, la tranquilité est compromise par l'agitation des Slovènes ; des troupes ont été envoyées de Pola.

De nos correspondants particuliers

Berne, 20 mars.

L'élection d'un conseiller fédéral promet de devenir intéressante. La candidature de M. Speiser fait des progrès visibles dans l'opinion des députés. De son côté, le groupe démocratique a décidé de porter M. Curti *à tous les tours de scrutin*. M. Brenner ne peut donc compter que sur les voix des radicaux purs. Aussi a-t-il demandé terme de réflexion jusqu'à lundi avant d'accepter sa candidature.

Session des Chambres fédérales

Berne, 20 mars.

Conseil national. — *Présidence de M. Keel, président.*

Ce matin, le président du Conseil national a donné connaissance des commissions désignées par le bureau :

Rapport du Conseil fédéral sur le postulat concernant le paiement des salaires, la durée du travail le samedi, la protection internationale des ouvriers : MM. Grieshaber (Schaffhouse), président ; *Decurtins*, Degen, Favon, Sourbeck, *Théraulaz*, Tissot, Wild, Wunderly.

Rapport des cantons sur l'emploi du 10 % des recettes de l'alcool : MM. *Schaller* (Fribourg), président ; Freiburghaus, *Hochstrasser*, Jæger, Steinemann, Tobler, Vincent.

Correction du Cassarate, au Tessin : MM. Heller (Lucerne), président ; *Biolley*. Bürgi, Chausson-Loup, Muri, *Schubiger*.

Endiguement du Lammbach et du Schwandenbach, près de Brienz : MM. Erismann (Argovie), président ; Albertini, Hess, Iten, Lagier, *Loretan*, Sonderegger-Intérieur.

Correction du Bied près du Locle : MM. Jordan-Martin (Vaud), président ; Bangerter, Camuzzi, *Good*, *Nietlispach*, Stadler, Vigier.

Recours en grâce divers : MM. Germann, *Folletête*, Eisenhut.

Recours Grüner : MM. Merkle (Turgovie), président ; *Bueler* (Schwyz), Defayes, Martin, Wullschleger.

Hôtel des postes et télégraphes à Berne : MM. Pestalozzi (Zurich), président ; Joos, Paillard, *Perrig*, Sonderegger-Hérisau, Zchokke, Suter.

M. *Lutz*, de Saint-Gall, est remplacé dans la commission de l'unification du droit par M. Bühlmann, et dans la commission des pétitions par M. *Schubiger*.

M. Stockmar est remplacé dans la commission des douanes par M. Gobat.

On passe à l'ordre du jour.

ECOLE POLYTECHNIQUE. — Rapport savant de M. *Kinkelin* (Bâle) sur l'arrêté fédéral prévoyant la construction d'un bâtiment pour la section de la mécanique industrielle de l'Ecole polytechnique à Zurich. Le Conseil des Etats a élevé à 675,000 francs le crédit affecté à cette construction, dont 150,000 francs seront versés cette année même. La Commission du Conseil national propose d'adhérer à cette décision.

Le rapport français est présenté par M. *Gobat* (Bâle). L'école polytechnique sent le besoin d'agrandir ses locaux pour loger ses diverses sections. Il s'agit aujourd'hui de faire place au nouveau laboratoire de machines de la section de mécanique. M. Gobat critique quelques expressions françaises du message fédéral ; mieux vaudrait dire : galerie de machines. Cette expression rendrait plus fidèlement ce qu'on a en vue. Le message fédéral donne l'assurance que l'on ne construira pas un bâtiment « luxurieux ». La luxure joue un grand rôle dans le style des messages fédéraux.

Le décret est adopté à l'unanimité.

ORGANISATION DU DÉPARTEMENT POLITIQUE. — MM. *Brosi* (Soleure) et *Jordan-Martin* (Vaud) présentent le rapport de la Commission sur le projet réorganisant les bureaux du Département politique. La loi actuelle date de 1883. Depuis lors, les affaires ont singulièrement augmenté. La situation actuelle n'est pas normale ; il est urgent de la régulariser. La Commission unanime propose l'entrée en matière. Elle est adoptée sans autre discussion.

A la votation finale, l'ensemble du projet est adopté par 76 voix. Il est soumis au referendum.

ORGANISATION DU DÉPARTEMENT DE L'INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE. — Rapporteurs MM. *Ursprung* (Argovie) et *Jordan-Martin* (Vaud). Ce projet répond à un postulat voté par les Chambres en 1893. La loi ne fait, du reste, qu'asseoir les fonctionnaires déjà nommés. C'est la sanction des faits accomplis.

Adopté sans discussion.

Ordre du jour de lundi : Exposition universelle de 1900 ; motion Heller sur le droit de vote ; postulats du budget concernant la taxe des journaux, etc. ; motion Jeanhenry et Rossel sur l'exercice du droit d'initiative.

La séance est levée à 10 ½ heures.

CHRONIQUE DES CHAMBRES

Berne, le 19 mars.

Quatre revisions à la clef. — Organisation de la bureaucratie. — Une petite révolution méditée par M. Dinkelmann. — Alcool et pommes de terre. — Orage calmé par M. Hæberlin.

Une semaine écoulée. Bilan de cette discussion de six jours : quatre revisions constitutionnelles ! C'est bien joli. On ne dirait pas que le peuple vient de manifester contre l'abondance législative.

1re revision : extension de la surveillance fédérale sur la police des eaux et forêts ;

2me revision : unification du droit civil ;

3me revision : unification du droit pénal ;

4me revision : compétence accordée à la Confédération de légiférer sur le commerce des denrées alimentaires et autres articles de ménage.

Les Chambres ont encore sur le tapis une série d'arrêtés réorganisant la bureaucratie fédérale. Hier c'étaient les fonctionnaires du Département des chemins de fer. Demain, samedi, ce sera le tour du Département politique et du Département de l'industrie, commerce et agriculture. Cette réorganisation aboutit, en somme, à augmenter le nombre et les traitements des employés, ou tout au moins à consacrer légalement des postes introduits par simple voie budgétaire.

Le Département des chemins de fer, à lui seul, a quarante-deux employés, dont une vingtaine seulement sont reconnus par la loi en vigueur. Le nouveau projet régularise cet état de choses quelque peu anarchique, mais que l'accroissement constant des compétences fédérales avait rendu inévitable.

Une singulière tentative a été faite par M. Dinkelmann, qui tend à sortir de l'obscurité. Cet honorable député bernois, a présenté un projet de toutes pièces, échafaudé sur un pied absolument nouveau, une vraie machine bureaucratique pouvant fonctionner automatiquement sans que le chef du Département s'en mêle !

M. Dinkelmann voulait tout simplement substituer à l'autorité de M. Zemp celle d'un inspecteur en chef qui aurait eu le personnel entier sous ses ordres, de telle sorte que le câble aurait été complètement rompu entre le chef du Département et ses bureaux. Toute la filière aurait passé par l'inspectorat suprême.

Un véritable coup d'Etat que proposait là M. Dinkelmann, ou je ne m'y connais pas.

M. Zemp a parfaitement senti la mèche. Il a répondu à M. Dinkelmann que son système était inconstitutionnel, attendu qu'il détrônait le chef du Département pour le ravaler au rôle de simple mannequin entre les mains de cet inspecteur général, qui aurait été, lui, le vrai conseiller fédéral.

Vous voyez, par ce petit essai, quelles tendances se font jour et quel danger nous menace dans l'avenir. On ne veut rien moins que soustraire la bureaucratie fédérale au contrôle de l'autorité qui relève des Chambres et du peuple ; on vise à nous doter de sous-secrétaires d'Etat, dont on connaît ailleurs la puissance redoutable et occulte. Ce serait le couronnement de ce pouvoir subalterne et irresponsable, qui joue déjà aujourd'hui le rôle d'un laminoir.

Malgré l'opposition ferme de M. Zemp, le projet de M. Dinkelmann a pu réunir encore 25 voix. Il ne manque donc pas de députés qui, au lieu de la réforme administrative promise dans un sens démocratique, voudraient nous octroyer le système rond-de-cuir des grandes bureaucraties monarchiques, avec l'appareil qu'on a vu servir, dans certains pays, à éterniser la routine.

* * *

Ce matin, tout le monde s'attendait à ce que le Conseil national abordât enfin le postulat de la Commission du budget tendant à ramener la taxe postale des journaux à ¾ de centimes. La question était à l'ordre du jour de la séance. Au lieu de cela, on a traité les postulats déposés lors des débats sur la gestion de la régie des alcools.

Vous n'avez pas oublié le postulat présenté par M. le conseiller national Hochstrasser, en 1895. Le député lucernois demandait que le Conseil fédéral étudiât la revision de la loi fédérale de 1886 sur les spiritueux, dans le sens d'une réduction ou même de la suppression totale de la production indigène de l'alcool soumis au monopole.

M. Hæberlin, de Thurgovie, avait donné à ce postulat la forme adoucie dans laquelle il a été adopté par le Conseil national. De là vient l'estampille *postulat Hochstrasser-Hœberlin* qui lui est restée.

L'adoption du postulat Hochstrasser produisit un grand émoi dans le monde des distilleries indigènes, notamment en pays bernois et soleurois. Aussi vit-on bientôt partir une contre-mine. M. Hirter, conseiller national bernois et grand expéditionnaire devant l'Eternel, présenta, en effet, en 1896, le postulat suivant :

Le Conseil fédéral est invité à mettre à l'étude, en même temps que le postulat Hochstrasser-Hæberlin, la question de la mise sous contrôle des distilleries jusqu'ici non soumises au monopole, et à examiner s'il n'y aurait pas lieu de les imposer si elles sont exploitées commercialement.

Mis en présence de ces invités, le Conseil fédéral s'acquitta de sa tâche en déclarant qu'il avait l'intention d'examiner à fond, avant l'expiration des traités avec les distillateurs, la question soulevée par le postulat Hochstrasser-Hæberlin concernant la protection indigène, et de présenter aux Chambres, en temps utile, un rapport et des propositions sur l'opportunité et le but d'une revision de la loi sur les spiritueux.

Dans la session de décembre dernier, le Conseil des Etats prit acte de cette déclaration et considéra dès lors le postulat Hochstrasser comme liquidé.

C'était au tour du Conseil national de se prononcer. Il a abordé l'affaire à la fin de la séance de ce jour. La commission était unanime à recommander l'adhésion à la décision du Conseil des Etats. MM. *Abegg* (Zurich) et *Thélin* (Vaud), rapporteurs, ont donné à ce sujet toutes les explications nécessaires.

Naturellement, M. *Hochstrasser* a tenu à dire son mot sur cette liquidation de son postulat, et il a profité de l'occasion pour défendre la fabrication de l'eau de pomme et autres boissons campagnardes

contre les tentatives monopolaires et fiscales de M. *Hirter*. Ce dernier a rispoté. Et nous voilà lancés dans une discussion qui a failli devenir tragique. Déjà l'on entendait M. *Gisi* (Soleure) s'écrier d'un ton cicéronien : Qu'allons-nous faire de nos pommes de terre si l'on supprime le privilège accordé à la production indigène ? C'est alors qu'est intervenu M. *Hæberlin*. Toujours alerte et jovial, le député thurgovien exprime sarcastiquement sa surprise de voir son nom accolé à celui de M. Hochstrasser, alors qu'il n'était intervenu dans la discussion du postulat de *1894* que pour en atténuer la forme. On a assez parlé de la maison Hochstrasser-Hæberlin, dit-il. Faisons comme le Conseil des Etats ; considérons-la comme liquidée. Et que ce soit fini. On rit, et les feux sont éteints. Il est deux heures, moment où le commun des mortels a déjà dîné. M. Sourbeck lui-même trouve la question suffisamment mûrie. Estomac affamé n'a plus d'oreille.

LETTRE DE ROME

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

LE VATICAN ET LA RUSSIE

Rome, 18 mars.

Un correspondant de Cracovie répond dans la *Liberté*, à l'une de mes dernières lettres sur les rapports du Vatican et de la Russie. Sans vouloir polémiser ici avec mon honorable contradicteur, on me permettra deux mots de réplique.

Et d'abord, en ce qui regarde certaines *questions de fait*, le correspondant *cracovien* de la *Liberté* est mal renseigné. Il conteste que M. Iswolski négocie avec le Saint-Siège pour la nomination aux quatre sièges épiscopaux actuellement vacants en Russie. Or, ces négociations existent si bien que l'accord est à peu près fait à cet égard entre le Vatican et la Russie et que les quatre nouveaux évêques seront probablement préconisés dans le prochain Consistoire.

Le correspondant polonais de la *Liberté* parle de l'ukase relatif aux Séminaires, mais il parle de façon à faire douter qu'il *connaisse la question*, au moins dans ses véritables termes.

La question est celle-ci. La convention de 1882, conclue entre le Saint Siège et la Russie, exigeait que les élèves des séminaires catholiques de Pologne eussent une certaine teinture de la langue, de la littérature et de l'histoire russe. Les évêques de Pologne, pour des raisons faciles à comprendre, ne tinrent aucun compte de cette disposition qui demeura lettre morte.

En 1894, je crois, à la suite de divers incidents, le czar édicta un ukase qui rendait obligatoire l'exécution de cet article. En vertu de cet ukase, à la fin de chaque année, les élèves des séminaires étaient obligés de passer un examen sur toutes les matières russes (langue, histoire, littérature, géographie, etc.), et s'ils ne le subissaient pas avec succès, ils ne pouvaient avoir accès à une classe supérieure. Pareillement, à la fin de leurs études, ils passaient sur ces mêmes matières, un examen définitif, et en cas d'échec, ils ne pouvaient être admis à occuper un poste ecclésiastique. Ces examens successifs devaient être passés devant un inspecteur laïque, nommé par le gouvernement et qui avait, par conséquent, droit d'entrée dans les séminaires.

Les évêques polonais, il va de soi, protestèrent contre de semblables dispositions qu'ils jugeaient contraires aux principes du Concile de Trente, d'autant plus qu'elles avaient été édictées sans entente préalable avec le Saint-Siège. Le gouvernement russe porta alors la question devant Rome, et cette question fait en ce moment l'objet de négociations entre le ministre russe et le Saint-Siège. Le correspondant cracovien assure que le Vatican a décidé de faire opposition à l'ukase. Mes informations sont toutes contraires, et j'ai des raisons de supposer — on m'excusera de ne pas indiquer ici mes sources — que le Saint-Siège admettra l'enseignement obligatoire du russe dans les séminaires de Pologne, quoique avec certains tempéraments.

Il s'agit d'ailleurs ici d'une simple question de fait, et je m'abstiens de rechercher si le Saint-Siège fera bien ou mal d'accéder aux réclamations et aux exigences du gouvernement russe. Je sais cependant que l'un des principaux arguments dont s'est servie la diplomatie russe pour peser sur le Saint-Siège, c'est que, en Allemagne, les élèves en théologie catholique, qu'ils soient Allemands, Polonais ou Alsaciens, ne peuvent recevoir les Ordres qu'après avoir présenté un diplôme de *Maturitætsprüfung*, c'est-à-dire qu'après avoir subi avec succès un examen complet sur toutes les matières allemandes.

L'écrivain polonais de la *Liberté* me reproche d'avoir dit que les évêques *russes* jouissent d'une plus grande liberté d'accomplir à Rome leur visite *ad limina ;* il ne conteste pas le fait, mais il ne peut me pardonner d'avoir employé cette expression : les évêques *russes*. Qu'à cela ne tienne : je dirai donc que les évêques catholiques de Russie, peuvent aujourd'hui sortir des limites de l'empire et venir à Rome présenter leurs hommages au Pape sans avoir besoin, comme cela était exigé jusqu'à ce jour, d'un passeport et d'une autorisation spéciale de l'empereur. Je ne prétends point que ce soit-là une concession extraordinaire, mais enfin c'est un adoucissement au régime de compression qui pesait jusqu'ici et qui pèse encore sur les catholiques de Russie.

Le correspondant a l'air de croire que j'ignore combien dur et intolérant est le régime que subissent les catholiques polonais. Il se trompe : dans ma correspondance, qui est l'objet de ses critiques, j'ai été le premier à reconnaître que les légères concessions accordées par le gouvernement russe étaient malheureusement impuissantes à détruire ce qu'il y a, à certains égards, d'intolérable et de tyrannique dans le traitement imposé aux catholiques polonais. Toute la question est de savoir s'il vaut mieux, pour le Vatican, dans l'intérêt même de la Pologne, rester en état d'hostilité déclarée avec la Russie, ou bien négocier avec elle pour tâcher d'en obtenir certaines concessions. Pie IX préférait la lutte ouverte ; Léon XIII a choisi la voie des négociations et de la diplomatie. Les Polonais, à leur point de vue national, trouvent que le Pape va trop loin dans cette voie. Au simple point de vue catholique, il est peut être permis de reconnaître que la diplomatie prudente et conciliante de Léon XIII n'est pas absolument stérile et qu'elle a obtenu jusqu'à ce jour des résultats positifs, comme les Polonais eux-mêmes sont obligés de l'admettre.

L'écrivain cracovien de la *Liberté*, pour prouver que Nicolas II n'est pas animé de meilleures dispositions que ses prédécesseurs à l'égard des catholiques, cite la fermeture du Séminaire de Kielce. L'exemple est mal choisi. Si le gouvernement russe a fermé le Séminaire, il a eu malheureusement de trop bonnes raisons pour cela. Il y a deux ou trois ans, la police opéra une perquisition au Séminaire de Kielce : cette perquisition amena la découverte d'un certain nombre d'opuscules, de caractère nettement révolutionnaire. Il fut prouvé, en outre, que les séminaristes, pendant leurs récréations, chantaient les airs nationaux qui étaient en vogue lors de la révolution de 1863, et qui tous excitaient à la révolte contre la Russie. Un Polonais trouvera, sans doute, cela très naturel, mais franchement on comprend que le gouvernement russe soit d'un avis contraire et qu'il ait sévi contre la direction d'un Séminaire qui se permettait de telles licences. Le Saint-Siège, saisi de l'affaire, a dû reconnaître que le gouvernement russe n'avait pas outrepassé son droit strict.

Le correspondant polonais soulève aussi la question des Uniates. C'est là une question très complexe. Il est certain que le gouvernement russe traite fort durement ces malheureux ; mais il est bon de connaître ce que disent les Russes à ce sujet. Les Uniates sont les orthodoxes que les Polonais avaient jadis convertis par force, quand ils ont conquis les territoires qu'ils occupaient. Quand ces territoires ont été repris par la Russie, les Russes à leur tour ont obligé ces catholiques unis à revenir au schisme qu'on leur avait fait abandonner. Tel est le raisonnement que font les Russes et que je reproduis ici, sans prétendre qu'il soit inattaquable. Au reste, je puis assurer le correspondant cracovien de la *Liberté* que la question des Uniates n'a jamais été abordée dans les négociations engagées par Léon XIII avec la Russie.

A envisager la question de haut et d'une façon absolument impartiale, il faut reconnaître que les Slaves, malgré la réputation de fraternité qu'on leur a faite, ont une tendance naturelle à se déchirer et à s'opprimer entre eux. Les Russes oppriment les Polonais. Les Polonais de Galicie, à leur tour, oppriment les Ruthènes. Si ces derniers étaient les maîtres, ils en feraient probablement autant. Voilà la vérité.

Au reste, je suis si peu un admirateur du régime russe en Pologne et ailleurs, que je considère la Russie comme l'ennemi le plus redoutable du catholicisme, surtout en Orient, et s'il m'était permis d'exprimer ici franchement mon avis, j'ajouterais que j'ai de la peine à comprendre les sympathies que témoigne présentement le Vatican à l'alliance franco russe, parce que, selon moi, le triomphe de la Russie en Europe et en Orient ne peut produire que des conséquences funestes pour l'Eglise.

Mais ceci n'exclut pas que le Saint-Siège, qui a charge d'âmes, n'ait raison de négocier avec la Russie, et quand il traite les choses de Pologne, de se placer, non pas au point de vue étroitement polonais, mais uniquement au point de vue religieux et catholique. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

CONFÉDÉRATION

La Banque de la Confédération. — La réunion de la gauche radicale des Chambres fédérales, tenue à la *Cigogne*, a décidé, par 38 voix contre 6, de se rallier à la motion de M. le député vaudois Gaudard, sur la Banque centrale de la Confédération.

D'autre part, on assure à l'Agence télégraphique, que les motions Gaudard et Cramer-Frey, concernant la Banque de la Confédération, ne viendront pas en discussion dans la session actuelle, les signataires de ces motions devant encore établir des lignes fondamentales plus précises, en ce qui concerne l'organisation de la Banq[ue]. En outre, il ne serait pas impossible qu['une] entente se fît entre les deux groupes.

NOUVELLES DES CANTON[S]

Art médical. — Le Conseil d'Eta[t de] Bâle-Ville propose au Grand Conseil d['ac]corder une subvention de 40,000 fr. p[our] la construction d'un bâtiment d'opéra[tions] à l'hôpital bourgeois, et dont les frais [sont] devisés à 130,000 francs.

Chemins de fer rhétiens. — Une c[on]férence a eu lieu mercredi à Coire ent[re le] Conseil d'Etat et le Conseil d'administra[tion] des chemins de fer rhétiens au sujet de [l'a]chèvement du réseau des chemins de fe[r à] voie étroite des Grisons.

Les résolutions prises sont tenues sec[rè]tes. On croit cependant généralement [que] la Banque des chemins de fer ne constru[ira] pas le réseau, mais vendra au canton [les] actions du chemin de fer rhétien.

Grotte des Fées. — Le Conseil d'[Etat] du Valais a déclaré d'utilité publique l['a]duction de l'eau sortant de la Grotte [des] Fées par la commune de Saint-Maur[ice] pour le service de nouvelles fontaines, d['hy]drantes et distribution d'eau à domicile.

Conférence. — M. de Chastonay n[ous] télégraphie de Monthey que la confére[nce] donnée vendredi soir, dans cette ville, [par] M. Genoud, directeur du Musée indu[striel] de Fribourg, sur les Arts et Métiers, [a eu] un brillant succès.

Abatage israéliste. — Le Con[seil] fédéral a accordé, sur la demande du gr[and] rabbin, M. Wertheimer, un dernier dél[ai de] *deux mois aux Israélites à Genève* ; pen[dant] ce temps, ceux ci pourront aviser aux mo[yens] d'abattre les animaux conformément [à la] loi fédérale et d'une manière compa[tible] avec les rites de leur culte, ou bien d'insti[tuer] à l'étranger des établissements spéciaux [qui] leur fournissent la viande de boucherie.

Prix du beau bétail. — On m['écrit] d'Essertines, près Rolle, à la *Revue* de L[au]sanne que M. Geissmann, marchand de b[étail] à Fribourg, a acheté dans cette localité [pour] envi[ron] pièces de bétail pour le prix d'envi[ron] 5,000 fr. Une paire de bœufs réunis[sant] toutes les qualités désirables, apparten[ant] à M. Louis Rochat, propriétaire, a [été] vendue pour la jolie somme de 2,130 fr.

Ligne Glovelier-Saignelégier. — Jeudi s'est réuni au buffet de la gare [de] Glovelier le Comité d'initiative pour le [ré]gional Saignelégier Glovelier.

On s'est occupé essentiellement de [la] constitution du capital actions, qui est [faci]litée par le nouveau décret sur les chem[ins] de fer du canton de Berne.

Un nouvel appel sera adressé à to[utes] les communes intéressées pour qu'e[lles] fassent connaître d'ici au 15 avril le m[on]tant de leurs subventions. La souscrip[tion] pour le public est ouverte jusqu'au 1er m[ai].

FAITS DIVERS CANTONAUX

Incendie à Moudon. — Jeudi, vers [...] après-midi, un incendie a éclaté à Moudon, [au] quartier de la Planche. Activé par un vio[lent] vent du sud-ouest, le feu aurait pris [une] grande extension, si de prompts se[cours] n'étaient arrivés.

Les étincelles, chassées par le vent, me[na]çaient les maisons de la rive gauche de [la] Broye, soit la Grand'Rue. Aussi des seco[urs ...]

---

45 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES COMPAGNONS DU SPHINX

PAR

HENRY DE BRISAY

« Je dis, Majesté, qu'un grand danger vous menace.

— Je viens de triompher de mes ennemis et je dicte des lois au monde !

— Nul n'est à l'abri d'un coup de poignard.

L'Empereur fronça les sourcils, revint s'asseoir dans la bergère, près de la cheminée, et resta quelque temps plongé dans ses réflexions.

— Assieds-toi là, dit-il enfin en désignant un fauteuil à Penneler, et causons.

Le vieillard se défendit.

— Non, sire, je suis très bien debout.

— Assieds-toi, te dis-je, reprit l'Empereur avec impatience, l'étiquette n'a rien à faire entre nous.

Penneler s'assit.

— Maintenant, réponds-moi.

— A vos ordres, sire.

— D'où viens-tu ?

— De Plouballay.

— Où prends-tu Plouballay ?

— En Bretagne.

— De quel côté ?

— Tout près de Saint-Malo.

— Et que faisais-tu à Plouballay ?

— Je soignais l'un des meilleurs officiers de Votre Majesté.

— Tu l'appelles...

— Le commandant Roland Pontual.

— Il est colonel depuis avant-hier... Mais tu le soignais, dis-tu ; il est donc malade ?

— Blessé, sire.

— Que me chantes-tu là ? Il est sorti de la fournaise de Wagram sans une égratignure !

— Aussi n'ai-je pas dit à Votre Majesté que c'était à Wagram qu'il avait été blessé.

— En Bretagne, alors ?

— Oui, sire, en Bretagne.

— Un accident ?

— Non, sire, une rixe ; presque un assassinat.

— Je n'aime pas de pareils combats, reprit l'Empereur avec sévérité, un officier ne doit verser son sang que pour la France. Roland Pontual aurait dû s'en souvenir.

— Mais je me permettrai de demander à Votre Majesté ce que doit faire un officier français quand on menace de le souffleter et quand il voit une lame aiguë qui affleure sa poitrine ?

— On l'a provoqué ?

— Oui, sire.

— Quelque chouan, sans doute ?

— Non, Majesté... je ne crois pas, du moins, se hata de rectifier Penneler.

— Comment ? Tu ne crois pas... Tu ne sais pas le nom de l'agresseur de Roland ?

— Non, sire.

— Alors comment sais-tu qu'on l'a provoqué ?

— Une petite fille a assisté au combat et a raconté comment les choses se sont passées.

— Mais cette petite fille a dû reconnaître le provocateur ?

— Elle ne l'a pas reconnu, il n'est pas du pays.

— Mais Roland a dû parler, lui ?

— Quand je suis parti, il délirait encore.

— Et tu l'as abandonné ?

— Il le fallait, je devais venir ici.

— Qu'est-ce qui t'y forçait ?

— Votre salut, sire.

Le front de l'Empereur se plissa.

— Nous reviendrons à Pontual tout à l'heure. Dis-moi maintenant ce qui m'intéresse personnellement.

Penneler raconta à l'Empereur tout ce qui lui était arrivé depuis la fameuse nuit où il avait été frappé dans la maison du Cours-la-Reine. Il termina en lui remettant le fameux document qui prouvait l'union intime des Compagnons de la Vertu et des Compagnons du Sphinx.

— Les Compagnons du Sphinx, murmura Napoléon rêveur, quel nom étrange !

— Le Sphinx, sire, répondit Penneler, est un grand papillon dont les ailes figurent deux têtes de mort et qui détruit les abeilles.

— Ah ! bien, je comprends. Mais ils oublient, les fous, que j'ai des aigles pour défendre mes abeilles !

— N'importe, sire, gardez-vous.

— Merci de ton dévouement, Penneler, mais ne crains rien, le poignard qui doit me tuer n'est pas encore forgé.

Et prenant le vieillard par la main, [il le] conduisit à la fenêtre qu'il ouvrit. Au-de[ssus] de leur tête, fourmillaient les astres.

— Tiens, mon vieil ami, vois-tu cette é[toile] qui brille plus que les autres ? Son d[essin] signait une étincelante constellation.

— Oui, sire.

— Eh bien ! c'est la mienne. C'est l'étoile [des] Pyramides et de Marengo, c'est l'étoile d'A[us]terlitz et de Wagram, elle n'est pas prè[s de] s'éteindre.

— Dieu vous entende et vous garde, Maje[sté].

— Il me gardera, Penneler, sois-en convain[cu]. *J'ai encore de grandes choses à accomplir.*

— Que pouvez-vous souhaiter de plus, [sire ?] Votre part de gloire n'est-t-elle pas [assez] belle !

— L'Angleterre reste debout, reprit N[apo]léon subitement assombri, et tant que l'An[gle]terre n'est pas écrasée, il n'y a pas pour [moi] de repos possible, pour la France de [paix] durable à espérer.

« Mais, poursuivit-il d'un ton familier, c['est] parler bien longtemps politique. Parlons [un] peu de ton protégé.

— Mon protégé est le fils de mon ma[ître], sire, repartit vivement Penneler.

— Es-tu bien sûr de ne pas t'être trompé ?

— Impossible, sire, n'ai-je pas décou[vert] dans le second boîtier du médaillon qu'il a[vait] au cou quand on l'a trouvé tout enfan[t le] portrait de la marquise et le blason [de] Maurienne : trois chevrons d'or sur [champ] d'azur ?

— Enfin, tu veux que je lui rende ses b[iens] et son nom ?

(A suivre.)

furent-ils demandés aux villages voisins, qui tous les envoyèrent aussitôt.

Vers 4 h., on put se rendre maître du feu. Deux maisons ont été détruites et trois autres endommagées.

On ignore la cause de l'incendie.

ÉTRANGER

NOUVELLES DU MATIN

Nouvelles de Crète. — Une dépêche de la Canée, d'hier soir, annonce que la proclamation de l'autonomie de la Crète aura lieu aujourd'hui samedi. Le texte de cette proclamation a déjà paru hier dans la *Liberté*.

Suivant des nouvelles de Crète, les chefs insurgés, les maires et les notables crétois signent une adresse commune destinée au gouvernement hellénique et aux amiraux, déclarant que le seul vœu du peuple crétois est sa réunion à la Grèce.

L'adresse est déjà signée dans la province de Kissamo.

Une autre adresse demande au roi Georges de ne pas retirer ses troupes de Crète.

Les insurgés questionnés par les amiraux ont fait des déclarations analogues.

Pour appuyer leur décision, les puissances ont décidé de débarquer des troupes dans l'île de Crète ; chacune des puissances débarquera 300 hommes à la Canée.

La flotte grecque a quitté vendredi matin le mouillage de la Canée pour Cerigo.

Les magasins d'un négociant français du nom de Prève ont été pillés hier à la Canée.

Un combat sérieux a eu lieu jeudi à Retimo entre les musulmans et les insurgés ; les pertes ont été importantes des deux côtés.

On a vu hier qu'un voilier grec portant des approvisionnements aux insurgés a été coulé par le vapeur autrichien *Sebenico*. Le commandant du *Sebenico* justifie son action contre le voilier grec qu'il a coulé, en alléguant que les insurgés ont fait feu contre les Autrichiens montant l'embarcation envoyée pour empêcher le débarquement de vivres. Personne n'a, du reste, été noyé.

Le colonel Vassos se montre très indigné de l'action des détachements étrangers à Selino et accuse les consuls de ne pas avoir observé les conditions convenues.

A la frontière turque. — Les troupes turques, à la frontière macédonienne, ont été passées en revue par von der Goltz-pacha. Le nom indique que c'est un officier allemand.

On considère comme un symptôme favorable la démarche faite hier par le ministre de Grèce pour se plaindre de ce que la Turquie provogue des incidents de frontière et pour faire remarquer le soin que les troupes grecques apportent à ne pas sortir de la défensive.

On mande de Larissa à l'agence Wolf que les consuls de Turquie ont été, ces jours derniers, à plusieurs reprises, insultés par la population grecque. La Porte les a laissés libres de rester à leur poste ou de rentrer à Constantinople.

L'empereur d'Autriche et l'impératrice sont partis de Menton vendredi après-midi, à 1 h. 5 par train spécial, via Vintimille. L'empereur a envoyé à M. Félix Faure un télégramme, le remerciant de toutes les attentions dont l'impératrice et lui ont été l'objet dans ce pays hospitalier, et lui renouvelant l'assurance de sa haute estime et de sa sincère amitié.

Le triomphe de Lueger. — Le bourgmestre de Vienne, M. Strobach, vient d'annoncer dans un grand meeting qu'en présence de l'immense succès de l'antisémitisme au Parlement autrichien, il allait se retirer du poste de bourgmestre, en faveur du docteur Lueger, « l'homme le plus digne de porter la chaîne d'or, qui symbolise la première magistrature de la vieille cité impériale ».

Le comte Badeni vient de proposer, dit-on, à l'empereur de nommer le docteur Lueger à cette haute fonction, et l'empereur, croit-on, va, cette fois-ci, sanctionner cette nomination, de telle façon que rien ne s'opposera plus au « couronnement » de celui qui fut jusqu'ici, suivant une expression populaire, le roi sans couronne de Vienne.

Les amis du docteur Lueger rêvent déjà pour lui un portefeuille au sein du ministère, en attendant la présidence du Conseil.

Au Japon. — Les journaux de Londres annoncent la mort du prince héritier du Japon. Il suit de bien près sa mère au tombeau.

FRIBOURG

Nouvelle religieuse. — Hier, fête de saint Joseph, le Chapitre général des Frères des Ecoles chrétiennes, réuni à Athis, près Paris, a élu le C. F. Gabriel-Marie, Supérieur général de la *Congrégation*.

Le C. F. Gabriel-Marie, directeur du Pensionnat du Puy et Visiteur de la Province de Clermont, avait déjà attiré l'attention du F. Philippe par son habile administration.

En 1882, le nouveau Supérieur fut appelé comme assistant auprès du C. F. Joseph, qui lui confia la Province de Lyon.

Le C. F. Gabriel Marie est l'oncle de M. Jean Brunhes, notre savant professeur de géographie à l'Université de Fribourg.

L'initiative radicale. — La *Gruyère* annonce ce matin que les listes destinées à recevoir les signatures des citoyens résolus à appuyer l'initiative radicale pour la revision de la Constitution cantonale, sont déposées dans les bureaux des communes.

C'est donc pour nous le moment de répondre à des questions qui nous ont été posées de vive voix ou par écrit par des *membres d'autorités communales, sur le* rôle et les compétences que la loi leur confère en cette circonstance.

1° Le conseil communal doit fixer, pour sa commune respective, les *jours* et *heures* pendant lesquels les citoyens sont admis à signer. Dès lors, cette décision doit être prise régulièrement en séance et protocolée.

Il n'appartiendrait pas, par exemple, au syndic ou au secrétaire communal, de prendre seuls une décision à cet égard.

Aucune signature ne peut évidemment être recueillie avant que le conseil communal ait pris la décision ci-dessus mentionnée.

Il est également évident que la décision du conseil communal, fixant les jours et heures pour signer la demande d'initiative, doit être portee à la connaissance des citoyens par les moyens de publication usités dans la commune.

Nos amis sont priés de veiller, dans toutes les communes, à ce que ces règles soient bien observées.

2° Les signatures sont apposées au bureau du conseil communal, en présence d'un membre du conseil qui en atteste l'authenticité.

Dès lors, on ne peut, sous aucun prétexte, recueillir des signatures en dehors du local affecté au bureau communal.

En outre, la présence *effective* et *actuelle* d'un membre du conseil communal est requise, au moment de l'apposition de chaque signature. Il ne serait pas permis à un conseil communal de déléguer, par exemple, son secrétaire, ou tout autre employé communal.

Tout citoyen qui aurait connaissance d'une contravention à cet égard, est prié d'en nantir la presse ou la préfecture.

Il est bon, enfin, de faire remarquer que le même citoyen ne peut signer qu'une fois ; en signant plusieurs fois, il s'exposerait à des poursuites pénales.

La réunion des Mères chrétiennes aura lieu à l'église Notre-Dame, à 7 ½ h., lundi 22 mars 1897. Sainte Messe, indulgence plénière aux conditions ordinaires pour les membres de l'Association.

Foire de Rue. — La dernière foire de Rue, contrariée par le mauvais temps, a été moins fréquentée que celle de février ; néanmoins, on comptait sur le champ de foire 342 pièces de gros bétail, 80 brebis et chèvres et 146 porcs. Légère baisse sur les sujets moyens ainsi que sur les porcs.

Les gares d'Ecublens et de Vaudérens ont expédié 98 pièces de gros bétail.

Crue de la Sarine. — Ce matin, à l'étiage du barrage de Fribourg, la Sarine, grossie par les dernières pluies, atteignait 2,75, *soit* 1 m. de moins qu'à la grande crue de 1888, où elle atteignit 3,75, et 0,35 de plus que le 2 février dernier, où elle n'atteignit que 2,40.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

SERVICE RELIGIEUX ACADÉMIQUE

Dimanche 21 mars

10 ½ h. Grand'Messe.
Sermon par le R. P. Coconnier.

Patronage du Pius-Verein

Demandes de places :

Une apprentie-tailleuse, de la Suisse allemande.
Une fille française, en échange avec une fille allemande.
Un garçon français, en échange avec une fille allemande.
Une fille orpheline, de Soleure.
Une fille de chambre ou de magasin, de Soleure, 19 ans.
Un garçon allemand, volontaire, 16ans, pour un magasin, etc.
Une bonne, de la Singine.
Un garçon d'hôtel, portier.
Un buraliste de la Suisse allemande, très recommandé.
Une bonne ou fille de chambre, de Fribourg.
Un garçon de Soleure, pour un magasin, volontaire.
Un portier-cocher, de la Broye.
Un apprenti-photographe, français, pour la Suisse allemande.
Plusieurs filles allemandes, comme aides de ménage et bonnes.

S'adresser à M. le **chanoine Kleiser,** directeur du Patronage, *Canisiushaus*, à **Fribourg,** par écrit ou personnellement, tous les mardis et samedis de 11 heures à 1 heure.

Pour les demandes de places, il faut toujours avoir une recommandation du curé de la paroisse ou d'un membre du Pius-Verein.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE

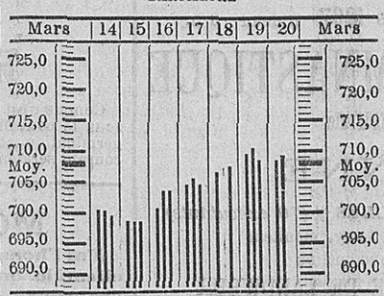

THERMOMÈTRE (*Centigrade*)

Mars	14	15	16	17	18	19	20	Mars
7 h. matin	2	1	4	6	8	8	5	7 h. matin
1 h. soir	8	9	10	12	12	10	11	1 h. soir
7 h. soir	5	4	7	6	9	7		7 h. soir

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

†

Monsieur Ems-Brosy et son fils, Monsieur et Madame Ems-Piller et leurs enfants, Madame Lipp-Ems et ses enfants à Fribourg, Sœur Anne-Marie Lipp, au couvent des Fidèles *Compagnes de Jésus*, à *Veyrier*, Mademoiselle Albine Sottas, à Barcelone, Monsieur et Madame Emile Sottas, au Hâvre, Mademoiselle Geneviève Sottas, à Londres, Monsieur et Madame Tschachli-Sottas, à Morat, Mademoiselle Joséphine Sottas, Monsieur Antonin Sottas, à Paris, Madame Kern-Ems et ses enfants, à Fribourg, Monsieur et Madame Brosy-Ems et leurs enfants, à Berne, Monsieur et Madame Vultier-Sottas, à Genève, font part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Antoine BERSIER

leur oncle et grand'oncle, décédé le 19 mars, dans sa 70me année, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu le lundi 22 courant, à 2 heures.

Service divin, à 8 ½ heures, église Saint-Maurice.

Domicile mortuaire, au Stalden, 130.

R. I. P.

Monsieur et Madame A. Nordmann et leurs familles, à Fribourg, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère

LÉONIE

enlevée à leur affection le samedi 20 mars, à 8 heures du matin, à l'âge de 7 ans.

L'enterrement aura lieu le lundi 22 mars, à 9 ¼ heures.

Domicile mortuaire : rue de Lausanne.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les changements d'adresse, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes.

QUE SOMMES-NOUS A QUARANTE ANS?

« A quarante ans » dit un viel adage, « un homme doit être un sot ou un médecin ».

Ce proverbe n'est malheureusement pas juste. En voici la signification : « Un homme, *à quarante ans, doit être un sot s'il ne peut* être *son propre* médecin. » Même dans cette nouvelle construction il ne serait pas encore juste. Les proverbes sont des généralisations dont les détails importants sont toujours faux. En réalité, il existe de par le monde des millions d'hommes qui ont dépassé la quarantaine et qui ne sont ni des sots, ni leurs propres médecins.

Voici, par exemple, M. Marot, un de nos correspondants. Il est actuellement âgé de 50 *ans. Etant tisseur de son métier, il n'est* donc pas médecin et tous ceux qui liront sa lettre en arriveront à la conclusion que le raisonnement pratique et intelligent ne lui fait pas défaut.

« A mon âge », dit-il, « un homme est ordinairement plein de vigueur et d'énergie. Il devrait pouvoir produire le meilleur ouvrage et être entièrement exempt de maladies. Néanmoins, je sais par expérience qu'il y a des exceptions à la règle. Il y a six *ans, je fus atteint d'une gastrite très douloureuse* et très grave. Au début je n'y fis *pas grande attention, espérant* que cela se passerait, mais il n'en fut rien, car le mal s'aggrava d'une manière inquiétante et me faisait souffrir horriblement. Cela me rappela l'expression que j'ai entendue ou lue *quelque part au sujet de cette variété de* douleurs, *qu'elle ressemble à des rats rongeurs dans l'estomac.* Je sais maintenant qu'elle est causée par l'inflammation de la *membrane de l'estomac sur laquelle agis*sent les produits empoisonnés des aliments fermentés et non digérés. J'ai appris cela dans l'excellente petite brochure que vous publiez.

« En tous cas, je ne pouvais plus garder aucune nourriture ; dès que j'avais mangé un peu, les douleurs devenaient plus violentes. J'étais saisi de nausées et finalement *je rendais ce que je venais de prendre. Il* va sans dire que mes forces diminuèrent et *j'en arrivai à un état de faiblesse extrême.* Je devins très inquiet : c'est pourquoi je consultai un médecin qui me dit que j'étais atteint d'une gastrite ou dyspepsie inflammatoire. Il me soumit au régime lacté qui n'amena aucun soulagement.

« Comme je souffrais de plus en plus, j'en étais arrivé à désespérer complètement de ma guérison, lorsqu'il me tomba sous la main une de vos brochures qui me fit connaître votre précieux remède. Après avoir pris connaissance des guérisons presque miraculeuses opérées par votre Tisane américaine des Shakers, je me décidai à en acheter un flacon, qui me fit le plus grand bien ; les douleurs de l'estomac ont entière*ment cessé, et lorsque j'en eus pris un se*cond flacon, l'appétit et les forces me sont revenus, et à l'heure qu'il est, *je travaille tout aussi bien que si je n'avais que trente ans.* Dans l'intérêt de ceux qui souffrent et qui désespèrent, je vous autorise à publier ma lettre et vous prie d'accepter mes meilleurs remerciements ainsi que toute ma reconnaissance pour le service que vous m'avez rendu. (Signé) Louis Marot, tisseur à la Fuie, commune de Nersac (Charente), le 30 août 1894. Vu pour la légalisation de la signature de M. Marot, apposée ci-dessus. Nersac, le 30 août 1894. Le maire : (Signé) Debouchaud. »

D'après ce que vous venez de lire, direz-vous qu'en ayant eu *recours à la Tisane* américaine des Shakers, M. Marot a été réellement son propre *médecin? Inutile de* discuter ce point. L'important est de savoir que c'est la Tisane qui l'a guéri.

Pour recevoir gratis la brochure dont il est question plus haut, s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord).

Dépôt : Dans les principales pharmacies ; dépôt général : Fanyau, pharmacien, Lille, Nord (France).

Un tonique énergique et reconstituant

pour personnes délicates, affaiblies, pour femmes, vieillards ou jeunes gens débiles, pour convalescents, est le véritable **Cognac Golliez ferrugineux. — Réconfortant** très apprécié et récompensé par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles depuis 22 ans. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies. Seul véritable avec la marque des **deux palmiers.**

Dépôt général : **Pharmacie Golliez, à Morat.**

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette. — 5 grands prix, 20 médailles d'or

L'ÉPARGNE. Journal des tirages financiers. 2 fois p. mois. Abonnt : fr. 2.50 p. an. Banque d'Epargne, Eggis & Cie., Fribourg.

G. THÉRAULAZ & Cie, FRIBOURG

Entrepôts et caves
LOCATION DE FUSTES
Voitures capitonnées pour Déménagements
Entrepositaires et correspondants du Jura-Simplon
CAMIONNAGE DES Chemins de fer OFFICIEL

Théâtre de Fribourg

Caisse : 7 ½ h. **Dimanche 21 mars 1897** Rideau : 8 h.

SÉANCE DE GYMNASTIQUE

donnée par la Société fédérale

L'ANCIENNE

(*70 exécutants*) **AVEC SES PUPILLES** (*70 exécutants*)

sous la direction de M. Pierre Bossy, moniteur

AVEC LE BIENVEILLANT CONCOURS DE

L'ORCHESTRE DE LA MUSIQUE DE LANDWEHR

dirigé par **M. Blanc,** professeur

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Ouverture de l'Orchestre.*
2. *Contremarche par la Section et les Pupilles.*
3. *Préliminaires de la Fête fédérale de Schaffhouse 1897.*
4. *Pyramides avec trois échelles,* par la Section.
5. *Les petits coupeurs d'herbe* (Ballet par les Pupilles, 16 exécutants).

SECONDE PARTIE

1. Un homme fort, s. v. p.

Comédie en 1 acte

PERSONNAGES

Règlembois, doyen de faculté M. E. V.	Virgile, professeur . . . M. F. G.
Césarius, directeur de cirque » A. S.	Auguste, domestique . . » H. D.
Alcide, sans pareil, acrobate » H. H.	Iphigénie, fille de Règlembois Mlle L.

2. *Exercices combinés au reck et barres parallèles.*
3. *Pyramides avec chaises et moutons,* par les Pupilles.

PRIX DES PLACES

Loges de face, **3** fr. — Loges de côté, **2** fr. **50**. — Parterre numéroté, **2** fr. Parterre, **1** fr. **50**. — Galeries, **80** centimes.

Location chez Madame Cudré. 513

Pour le nettoyage du printemps, servez la

RÉSINOLINE

HUILE INODORE

Pour entretien de parquets et planchers des magasins.

Bureaux, restaurants, salles d'école

Plus de poussière malsaine par son emploi

USINE DE LA CLAIRE (Suisse)

1 méd. argent, 1 méd. bronze et *ment. honor. Exposition,* Genève, 1896

Dépôts : Emile Vermot, agent général, Fribourg ;
Pharmacie Pittet, Fribourg ;
Treyvaux, Louis, épicier, Bulle. 562

Tombola gratuite

Ve L. BESSON, (au Criblet) Fribourg

NUMÉROS GAGNANTS

1er	lot,	1 moule foyard coupé	No 4948
2e	»	½ moule sapin coupé	» 4371
3e	»	100 kilo chatilles flambantes	» 8652
4e	»	100 » briquettes	» 9337
5e	»	100 » coke	» 7439

Les clients qui sont détenteurs de ces numéros peuvent retirer leurs lots ou aviser pour qu'on les leur conduise.

Dès aujourd'hui, les numéros concourent pour une nouvelle Tombola gratuite qui sera tirée le 31 décembre prochain. 561

Demandez chez Mlle M. RŒSSLY le délicieux

CAILLER'S

SWISS MILK CHOCOLATE
le meilleur des
CHOCOLATS au LAIT

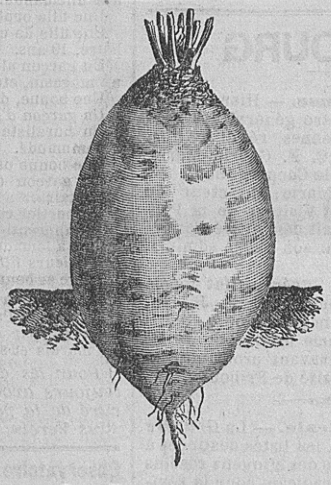

GRAINES

Potagères, fourragères, forestières et des fleurs, 1re qualité, ainsi que toutes espèces de graines pour les oiseaux, à des prix raisonnables.

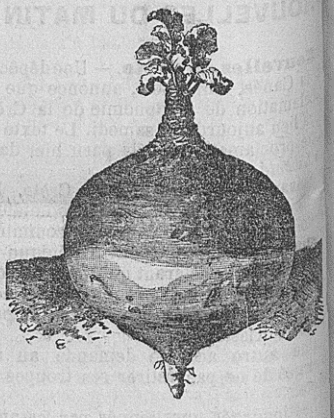

A l'ancienne maison A. WAGNER

COMMERCE DE GRAINES

Rue du Pont-Suspendu, 79, Fribourg

Comme c'est notre principe, de tirer nos grains que des meilleurs cultivateurs et puisque la maison est placée sous le contrôle fédéral, à Zurich, nous pouvons garantir nos graines pour la propreté, ainsi que pour la germination, et donner l'assurance à tous nos clients qu'ils seront servis selon leurs désirs. Sur demande, le prix courant sera envoyé gratis et franco, ainsi que des échantillons. 560-394

MODES

J'ai l'honneur d'aviser ma clientèle que j'ai reçu les chapeaux et fournitures pour la saison d'été. Les dames qui voudront bien m'honorer de leur visite, trouveront un choix exceptionnel à des prix défiant toute concurrence. 506

Pauline Bussard,
15, Grand'Rue, 15

ON CHERCHE

pour un *garçon*

pension et logement

à bon marché.

S'adresser, sous H986F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 552

MODISTE

Dans une famille catholique de la Suisse allemande, on prendrait une

jeune fille

ponr apprendre l'état de modiste; elle aurait aussi l'occasion d'apprendre l'allemand.

Pour renseignements, s'adresser à **Mme Trautwein,** à **l'Hôtel National.** 551

On cherche

pour tout de suite une

jeune fille

qui aurait l'occasion d'apprendre la couture pour dames ou le service d'auberge.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg,* sous H987F. 555

Un jeune paysan

de 16 à 20 ans, sachant bien traire et connaissant bien les travaux de l'agriculture, trouverait une bonne place dans une famille catholique pour apprendre la langue allemande. Il aura un bon traitement et recevra un gage.

Pour renseignements, s'adresser à M. Kœpfli, curé, à Aeschi.

S'adresser à **Albert Jæggi,** agriculteur, à **Aeschi,** canton de Soleure. 558

Un

APPRENTI

est demandé chez **MM. Weck et Aeby, banquiers, à Fribourg.** 536

Heckers **Flocons de Maïs** INDIENS

un excellent aliment pour les malades comme pour les personnes en santé, spécialement pour les enfants et les convalescents.

N'exige que 5 à 6 minutes pour sa préparation

En vente dans tous les bons magasins de droguerie, de comestibles et de denrées coloniales.

N'est authentique qu'avec la marque de fabrique ci-contre

Représentation générale de Heckers pour la Suisse : **Bâle.** 434

CHOCOLAT PH. SUCHARD CACAO SOLUBLE EXCELLENTE QUALITÉ PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT

Apprenti

ON DEMANDE

pour un bureau

un jeune homme

de 14 à 16 ans, bien élevé, actif et intelligent, ayant si possible quelques connaissances de l'allemand et une bonne écriture.

Rétributions immédiates.

Ecrire sous H3000V, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* Fribourg. 266

A VENDRE

beau chien, race Saint-Bernard, très bon pour la garde.

S'adresser à **Paul Berger,** à **Cottens.** 559-393

Une cuisinière

s'offre à aller en journées S'adresser *96, rue des Epouses, au magasin de la teinturerie.* 524

Une jeune fille

catholique, parlant l'allemand, d'au moins 18 ans, est demandée comme bonne d'enfant.

Entrée immédiate.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* Fribourg, sous H979F. 549-390

Dans **un Hôtel** de cette ville, on demande une

bonne cuisinière

Bon gage.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H959F. 543

On demande à louer

à **Saint-Châtel-Denis,** pour de suite ou plus tard, *un magasin* situé au centre des affaires.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H 883 F. 498-358